

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 11 JANVIER 2017

### Délibération CA 2016/01/11 – 3

Point 2.b de l'Ordre du Jour :

#### ⑥ PLAN d'ACTION des ACHATS 2017

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 3

Le Plan d'Action des Achats regroupe tous les domaines d'achats importants pour lesquels l'Université met en place et notifie un marché sur l'année 2017 (obligation réglementaire pour tout établissement public dont le montant des achats est supérieur à 10 M€ / an). Pour information, l'Université de Lorraine a un prévisionnel de 18 M€ d'achats en 2017.

Cette mesure vise à inciter les établissements à évaluer leur performance-achat, avec un objectif annuel de gain-achat de 2 % des achats totaux, en vue d'assurer une meilleure sécurisation juridique et financière, et de dégager des marges de manœuvre.

Le Plan d'Action des Achats comprend 2 volets :

- ① un volet dans le périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier, qui relève des marchés liés aux travaux, à la maintenance et à l'énergie (achat de gaz et d'électricité),
- ② un volet dans le périmètre de la Direction des Achats & des Marchés Publics, pour tous les autres marchés.

Le gain-achat prévisionnel établi pour 2017 s'élève à 926.000 €, soit 1,19 % du montant total des achats prévus.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Plan d'Action des Achats annexé au Budget Initial 2017.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	20
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 12 janvier 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 16/01/2017

**Délibération CA 2016/01/11 – 4**

Point 2.c de l'Ordre du Jour :

© PROGRAMMATION TRIENNALE 2017-2019 des TRAVAUX du PROGRAMME PLURIANNUEL des INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS (PP2I) de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

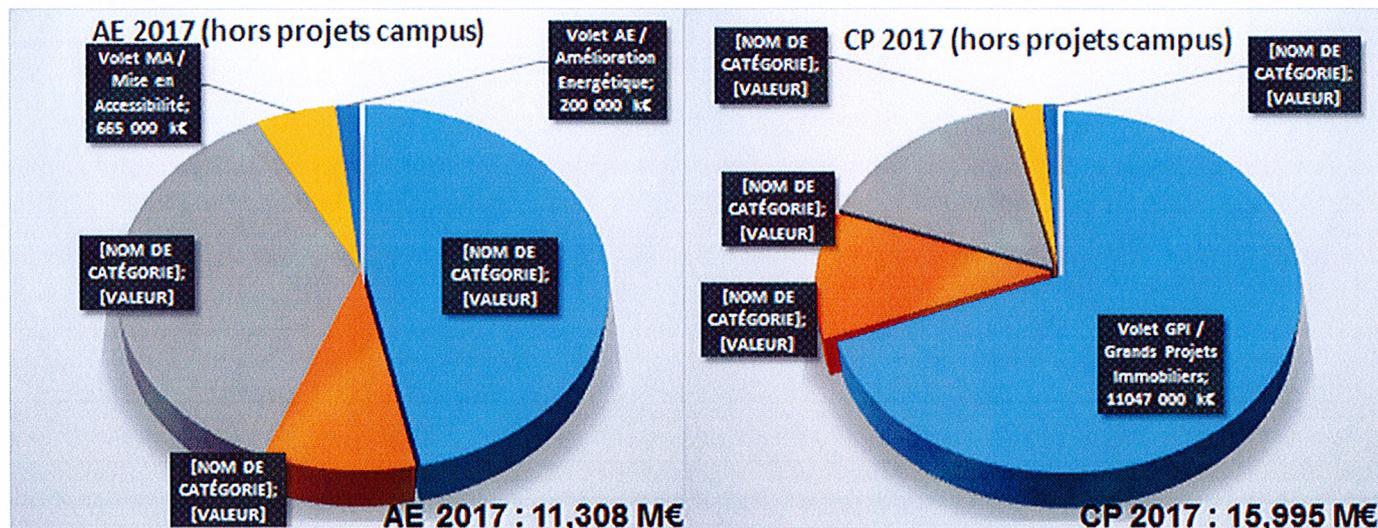
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 4

L'Établissement a besoin d'un vote formel sur la liste des opérations à mener.

La liste détaille 49 opérations dont 19 sont la suite d'opérations commencées antérieurement et dont 30 opérations nouvelles.

**Programmation triennale des investissements immobiliers**



**AE 2017 : 16,324 M€**

**Projets Campus**

**CP 2017 : 16,276 M€**

**TOTAL Investissements immobiliers**

**AE 2017 : 27,632 M€**

**CP 2017 : 32,271 M€**

**Financement UL : 6,711 M€ soit 24 %**

Le volet le plus important (en bleu) concerne les Grands Projets Immobiliers (GPI) qui comprennent la partie "Campus".  
(A noter : Les 28M€ d'emprunt BEI ne sont pas intégrés car ils fausseraient l'équilibre ; de même, les projets "Campus" quelque peu particuliers ne sont pas présentés)

Le volet GPI représente :

- 8 opérations pour 5,3 M€ d'investissement en AE (Autorisations d'Engagement) et 11 M€ en CP (Crédits de Paiement), voir l'explication fournie dans la délibération précédente
- 5 opérations d'adaptation fonctionnelle pour 1 M€
- le GER-S (Gros Entretien Renouvellement – Sécurité) totalise 4 M€ en AE et 2,6 M€ en CP
- la mise en accessibilité 665 K€ en AE et 375 K€ en CP
- les améliorations énergétiques avec un minimum de 200 K€ en AE et 170 K€ en CP

En ajoutant les investissements "Campus" (hors emprunt BEI), le total atteint 27,6 M€ prévus en AE, ce qui est sensiblement le montant exécuté en 2016, alors qu'en CP, le total se monte à 32,3 M€, ce qui représente le double de l'exécution 2016.

**La part de financement de l'Université de Lorraine : 6,7 M€, soit 24 %.**

#### Le vote porte sur les éléments suivants :

- la délibération par le Conseil d'Administration sur la programmation triennale des investissements immobiliers validée par la Commission Patrimoine Immobilier.
- la programmation en 5 volets, sur 3 ans mais actualisée chaque année.
- les AE/CP 2018 et 2019 sont donnés à titre indicatif pour une visibilité suffisante.
- en cas de conditions financières favorables à l'UL en 2017, cela permet un engagement anticipé d'opérations prévues en 2018.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent le Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) de l'Université de Lorraine (programmation triennale 2017-2019 des travaux).

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	20
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 12 janvier 2017



Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 16/01/2017**

**Délibération CA 2016/01/11 – 5**

Point 3 de l'Ordre du Jour :

**RÉNOVATION du CYCLE MASTER : CAPACITÉS d'ACCUEIL SÉLECTIF et MODALITÉS de RECRUTEMENT en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> ANNÉE de CERTAINS MASTERS de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

**Délibération :**

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'Enseignement Supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine du 13 décembre 2016 approuvant les principes préparatoires à la mise en œuvre de cette adaptation à l'Université de Lorraine ;

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les conditions de recrutement dans les mentions et les parcours des Masters de l'Université, au titre de l'année universitaire 2017/2018, conformément à l'annexe jointe.

- les capacités d'accueil des mentions et des parcours,
- la liste des mentions pour lesquels un recrutement est mis en place à l'admission en 1<sup>ère</sup> année de master,
- la liste des parcours pour lesquels un recrutement est mis en place à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de master,
- les critères et les modalités d'examen des candidatures au recrutement dans ces mentions et parcours : prérequis, composition du dossier, mise en place d'entretiens, mise en place d'épreuves et type d'épreuves, dates des campagnes de candidatures,
- les licences conseillées par mention de master,
- les modalités de constitution du jury de recrutement.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	20
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 12 janvier 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 16/01/2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 13/01/2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 16/01/2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **11 JANVIER 2017**

**Délibération CA 2016/01/11 – 6**

Point 4 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DES PROJETS DE MENTIONS ET PARCOURS-TYPES DE DIPLOMES A SOUMETTRE AU PROCESSUS D'ACCREDITATION 2018-2022 (ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION)**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des projets de mentions et parcours-types de diplômes à soumettre au processus d'accréditation 2018-2022 (architecture de l'offre de formation).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	20
Représentés	7
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 12 janvier 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 16/01/2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 13/01/2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 16/01/2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.